



Annexe 6

Fiche de délégation parentale d'un acte d'aide

À remplir et à remettre au Service d'éducation et d'accueil avec la copie de l'ordonnance.

Je soussigné(e)(Nom et prénom du père, de la mère ou du tuteur)				
délègue par la présente un acte d'aide au personnel du Service d'éducation et d'accueil de				
Reckange-sur-Mess. Je délègue l'administration du médicament				
à mon enfant				
Durée du traitement : à partir du/ au/ au/				
Fréquence par jour: □ 1x □ 2x □ 3x				
	□ matin	□ midi	□ après- midi	
	□ avant le repas	□ pendant le repas	□ après le repas	
Le médicament est à conserver :		Le médicament devra, pendant la durée du traitement :		
□ □ au frigo □ être		□ être emporté à la maison	re emporté à la maison	
□ □ à température ambiante □ rester au Service d'Education et d'Accueil		et d'Accueil		
Les parents sont tenus de remettre <u>une copie de l'ordonnance médicale</u> mentionnant exactement la dose à administrer à l'enfant et la durée de prise du médicament, ainsi que de <u>noter le nom de</u> <u>l'enfant sur le médicament.</u>				
Cette mesure concerne tous les médicaments, y compris les médicaments homéopathiques et ceux disponibles en vente libre.				
Cette fiche est indispensable pour que l'administration du médicament puisse être garantie.				
/	_/	(Signature d'un repr	résentant légal)	
(20.0)		(0.9.18.8.0 4 411 1001		